

5 C.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

46, Rue du Croissant, Paris (2^e)

TÉLÉPHONE : 102-69

PUBLICITÉ : 110, Rue Réaumur — TÉLÉPHONE : 225-10

Le Numéro

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Directeur Politique :

JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS

	Paris, Seine et Seine-et-Oise	Départ ^s	Etranger
Un An.....	18 fr. »	21 fr. »	24 fr. »
Six Mois.....	9 fr. »	10 fr. 50	12 fr. 50
Trois Mois.....	4 fr. 50	5 fr. 25	6 fr. »
Un Mois.....	1 fr. 50	1 fr. 75	2 fr. »

5 C.

Le Numéro

Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste.

Complot sur Complot

Le journal officieux de M. Briand vient de révéler enfin aux cheminots de quelle conspiration révolutionnaire ils ont été les instruments et les dupes. Des groupes audacieux devaient profiter de leur mouvement pour déterminer une agitation générale ; le peuple devait marcher sur l'Élysée, balayer le Palais-Bourbon, et moi, j'avais mis dans mes plans tout simplement d'être le président du gouvernement provisoire qui devait surgir de la Révolution. Voilà à quel danger effroyable le ministère a coupé court en supprimant la grève. Il paraît qu'on n'avait pas d'autre moyen de défense ; et l'armée devait probablement passer à mon appel du côté du peuple, puisque si le ministère avait laissé se développer la crise, tout était perdu.

Voilà ce que disent, sans ironie, avec un semblant de conviction furieuse et une rage épileptique, les confidentes quotidiens, les interprètes autorisés du président du Conseil. Voilà à quelles inventions sont réduits tous les aventuriers de l'anarchisme césarien pour justifier les abominables violations de la loi qu'ils ont commises. Il faut qu'ils imaginent, dans une sorte d'hallucination, complot sur complot, pour atténuer la révolte que laissera leur crime à toutes les consciences un peu probes.

Si l'Europe, comme on nous l'assure, a pris au sérieux les monstrueux romans fabriqués par les réacteurs et policiers de la place Beauvau, c'est qu'elle-même a l'esprit malade. C'est qu'elle s'épouvante des agitations populaires que développent ses folies ; folies d'armement, folies de spéculation, égoïsme féroce des grands possédants ; et il plaît sans doute aux réacteurs de tous pays, pour s'encourager eux-mêmes à la résistance et à la violence, de montrer aux peuples la France républicaine comme un modèle de vigueur répressive. Ils vont répétant que le peuple français, flétri par le vin de la Révolution, a dû être ramené à la gèble par un robuste goélier. Pourquoi ne frapperaient-ils pas à leur tour ?

Voilà le rôle que les aventuriers font jouer à la France. C'est aux dépens de son honneur qu'ils tentent de se poser en sauveurs des lois qui n'ont été violées que par eux ; mais cette mystification ne durera pas.

JEAN JAURÈS.

FARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

FÉDÉRATION DE LA SEINE

La Fédération de la Seine invite tous ses groupes et sections à organiser pour le samedi 5 novembre, les réunions préconisées par le Conseil national.

Les camarades élus sont invités particulièrement à organiser si possible des comités rendus de leur mandat sur la question de la grève des cheminots.

Les secrétaires de section sont convoqués pour ce soir, à six heures, au siège de la Fédération de la Seine, 45, rue de Bretagne, où leur seront remises les affiches du Conseil national. Ces affiches ne contiendront pas d'appel pour les réunions. Les secrétaires sont donc invités à prendre leurs précautions pour annoncer convenablement leur propagande.

Dans toutes les réunions sera lu comme conclusion et pour servir d'ordre du jour, l'acte d'accusation porté devant le Parlement par le groupe socialiste.

Les sections devront organiser des collectes par les camarades désignés à l'avance. Le produit en sera versé à l'Humanité pour les révoqués des chemins de fer.

La Fédération de la Seine compte sur tous ses militants pour que ces multiples réunions soient l'occasion pour la population ouvrière parisienne de manifester d'une façon grandiose sa réprobation des actes gouvernementaux et de la majorité parlementaire actuelle.

Le Secrétariat.

LE MINISTRABLE PUECH

La Patrie d'hier, examinant la situation ministérielle et les remanements qu'elle nécessite, pose la candidature de M. Puech, au ministère du Travail.

Nous ne contestons pas que le député du 9^e arrondissement de Paris mérite la confiance de M. Briand. Celui-ci donnant un portefeuille à celui-là, comme prix de son socialisme, c'est une récompense bien gagnée.

Mais ce sera en même temps une nouvelle preuve que M. Briand s'engage plus avant dans la réaction sociale. M. Puech est l'homme à tout faire de l'organisation patronale la plus réactionnaire que l'on puisse imaginer : l'Alimentation parisienne que dirigeait feu Marguery. Tout radical qu'il est, M. Puech fut nationaliste pendant l'affaire Dreyfus. Il lutta alors, et fit d'ailleurs échouer aux élections municipales, le vieux républicain, Louis Luchini. Ce député caméleon ne revint au radicalisme que lorsque la République sortit victorieuse du traquenard nationaliste.

Mais, radical ou nationaliste, M. Puech est resté socialement réactionnaire. Il combattit avec autant d'ardeur que de mauvaise foi con-

tre toutes les lois ouvrières et, en particulier, contre l'application du repos hebdomadaire. Il fut, à l'occasion de cette loi, l'orateur le plus écouté et le porte-parole de la Chambre, et de l'Alimentation parisienne et de la Fédération des commerçants « contraventions », autrement dit, Fédération Mauç. C'est tout dire. C'est dire aussi que si la présence de M. Viviani au ministère du Travail n'était pas une garantie d'application des lois ouvrières, tant s'en est fait, l'entrée de M. Puech sera la certitude de leur étrangement.

Allons ! le voile d'hypocrisie se déchire et bientôt il n'y aura plus personne pour douter que nous ne disions vrai, lorsque nous affirmons que le ministère Briand a tout livré aux puissances d'exploitation : les lois et les travailleurs.

Il est des hommes dont l'avènement au pouvoir est toute une révélation. M. Puech est de ceux-là.

A. L.

La Police Russe

Tous les jours on découvre en Russie et ailleurs des agents provocateurs à la solde du gouvernement du tsar. Une rubrique spéciale existe dans les journaux russes consacrée à cette matière. D'anciens agents chassés du service ou allichés par la perspective d'une forte prime de la part des révolutionnaires mangent le morceau et permettent ainsi de sonder le cloaque répugnant de la police secrète russe.

Les découvertes sont souvent tellement « scandaleuses » que les tribunaux ordinaires sont obligés de sévir. A ce point de vue l'affaire qui vient d'être jugée à Tiflis est très suggestive.

Le chef de la police secrète russe à Tiflis, le sieur Matchinsky, dénoncé par ses subordonnés, Bagourouchvili et Tjememeli, fut arrêté. D'après ses dénonciateurs, ce Matchinsky, pour arriver à un grade supérieur, aurait ordonné à ses agents de déposer une bombe chargée de dynamite dans des caisses à ciment de la maison d'un riche négociant Moumladse. Cette bombe éclata sans causer heureusement d'accidents mortels, mais en endommageant fortement la maison. Une perquisition chez ce négociant n'a donné aucun résultat.

Matchinsky, pour se disculper, dénonça à son tour ses dénonciateurs et grâce à ce imbroglio les policiers furent tous démasqués. La cour d'assises reconnut tous les trois coupables et les condamna aux travaux forcés de 18 mois à 2 ans, mais personne ne doute que la grâce sera bientôt signée par le tsar, qui est un partisan fervent du système de provocation.

D'après le général Novitsky, ancien chef de la gendarmerie politique, actuellement déceci, dont les mémoires cités déjà par l'Humanité furent dernièrement publiés par la revue Le Socialiste révolutionnaire, le système de provocation, pratiqué par l'Okhrana, depuis 20 ans, a été introduit en Russie par le célèbre Radchokovsky, ancien chef de la police secrète russe à Paris, qui s'initia à ce métier auprès de la police française. Le général Novitsky cite des noms à l'appui de cette affirmation. On voit que l'alliance franco-russe travaillait dans plus d'un domaine...

R. B.

IL LES A BIEN MÉRITÉES !

LES ORGANES TSARISTES ENVOIENT DES FELICITATIONS A BRIAND

Petersbourg, 1^{er} novembre. — Les journaux de toutes nuances accueillent avec joie le triomphe de M. Briand. Ils estiment que la Chambre a su prouver qu'elle incarne le bon sens de la nation en même temps que sa maturité politique.

Ils estiment que le vote du Parlement est une digne réponse à ceux qui ont tenté la débacle morale du grand peuple français.

Nous prions nos abonnés dont l'échéance était au 31 octobre, de nous faire parvenir le montant de renouvellement, afin d'éviter un retard dans la réception du journal.

APRÈS LA GRÈVE

DES FAITS RÉVOLVANTS

Des Juges prononcent l'Emprisonnement Les Compagnies la Peine de Mort

Un exemple entre cent de la façon dont est rendue ce que, conventionnellement, on appelle la « justice ».

C'est le tribunal correctionnel de Rouen qui opère. Ses victimes sont deux cheminots du dépôt de Sotteville qui ont fait grève, les citoyens Joseph Berthelot et Basse. Ils furent arrêtés le surlendemain de la déclaration de grève, à 6 heures du matin, et inculpés d'entrave à la liberté du travail.

C'est l'inculpation classique, si non justifiée.

Mais pour ne pas être taxés de tendresse exagérée à l'égard des travailleurs, nous empruntons notre documentation à notre confrère la Dépêche de Rouen, qu'on n'accusera pas d'avoir poussé à la grève.

A L'AUDIENCE

Voici, d'après notre confrère, la déposition de M. Gauthery, chef de gare à Sotteville.

Mercrèdi dernier, vers 9 heures du matin, j'ai aperçu le chef d'équipe Joseph Berthelot et l'employé Georges Basse à la tête d'un groupe d'ouvriers qui venaient de quitter le travail. Certains de ces hommes criaient : « Vive la grève, à bas les ponts, haut les mains ! »

Au début, Berthelot est parti avec les sept ouvriers de son équipe ; puis d'autres employés, parmi lesquels Georges Basse, se sont joints à eux sur leur passage. Ils se sont alors dirigés vers la rampe de transbordement, puis de là sont allés vers la sortie.

Ce sont de très bons agents qui avaient été jusqu'ici parfaitement disciplinés ; je demande pour eux les circonstances atténuantes.

Et le chroniqueur judiciaire de la Dépêche continue :

Sur interpellation de M. Métyer, défenseur des prévenus, le témoin répond :

« Le groupe n'avait pas une attitude menaçante. Je ne crois pas qu'il ait pu intimider les autres ouvriers, un certain nombre de témoins à décharge sont entendus. »

M. Quentin, employé de chemin de fer, déclare :

« Dès 7 heures du matin, ce jour-là, nous savions que la grève était déclarée. Vers 9 heures, j'ai vu 25 ou 30 hommes traversant les voies. Le groupe était silencieux, ils avaient l'air d'ouvriers rentrant chez eux. Leur attitude n'était pas de nature à intimider les autres. »

M. Oudin, chef d'équipe, fait une déclaration analogue.

M. Legoff, sous-chef d'équipe, faisait partie du groupe ; il n'a entendu proférer aucun cri menaçant.

M. Grouard fait l'intéressante déposition suivante :

« La preuve, que ce n'est pas le groupe des grévistes qui m'a intimidé, c'est que j'avais oublié mon paletot et revenais le chercher. Tout le monde s'apprêtait déjà à partir quand le groupe est arrivé. »

Enfin le dernier témoin à décharge est M. Albert Falaise, également employé au chemin de fer ; il confirme en tous points la déclaration des précédents témoins.

Les prévenus répondent très simplement et très correctement aux questions qui leur sont posées.

M. Berthelot affirme tout d'abord qu'il n'avait rien fait pour intimider ses camarades.

Alors le président pose la déconcertante question suivante à Berthelot :

D. — Pourquoi n'êtes-vous pas parti tout seul ?

R. — Parce que tout le monde avait décidé de partir et que je me suis trouvé avec les autres.

Un magistrat un peu maître de lui se

serait mordu la langue après s'être attiré une si judicieuse réponse. Mais il s'agit sans doute moins d'apprécier les faits de la cause, comme on dit au palais, que de prononcer une condamnation.

Et voilà l'objection surprenante, pour ne pas dire plus, que ce président de correctionnel fait à Basse quand ce dernier lui déclare que ni lui, ni Berthelot n'ont intimidé personne.

« On ne prétend pas que vous avez intimidé vos camarades, mais que vous auriez pu les intimider. »

Et voilà pourquoi, sans avoir commis aucun délit, malgré une très serrée plaidoirie de M^e Métyer, Basse et Berthelot ont été condamnés à 15 jours de prison et 16 francs d'amende.

« Vous n'avez pas commis de délit, mais vous auriez pu en commettre un ; donc vous êtes coupables », dirent les Juges.

« Attendez néanmoins la sentence des juges d'appel qui sont saisis de l'affaire. »

APRÈS L'INIQUE JUGEMENT.

LA REVOCATION

Mais M. le directeur des chemins de fer de l'État n'attend pas, lui. Et pour bien prouver que c'est pour lui plaître que fut rendu ce jugement, dont l'imbécillité le dispute à l'iniquité, il vient de révoquer Berthelot et Basse qui avaient repris leur travail depuis 5 jours.

Outre qu'il y a dans ce fait un peu de cruauté provocatrice, M. le directeur nous semble vouloir mettre son ministre en flagrant délit de mensonge, puisque ce dernier déclarait à la Chambre qu'il n'y aurait plus de révocation sur l'Ouest-État.

Le ministre sera-t-il aussi grossièrement parjure, ou va-t-il rapporter la mesure injustifiable prise par son sous-ordre ?

DEFENSE DE TROUVER DU TRAVAIL

Quand nous disons que nous sommes en pleine réaction sociale, qu'il n'y a plus aucun droit pour les ouvriers, que les gros patrons peuvent impunément tout se permettre, nous n'exagérons rien.

A leurs ordres, le gouvernement commet les plus attentants contre la classe ouvrière. Mais il pousse encore plus loin l'audace. Il ne leur suffit pas que soient brisés, à leur profit, le droit syndical et le droit de grève, que leur soit livrée le commandement militaire, que les prisons s'empressent, sur leurs ordres, d'honnêtes travailleurs, de jeter à la rue les meilleurs de leurs ouvriers, ils condamnent à la mort par inanition les malheureux sur lesquels ils s'acharnent.

Tous ceux qui liront la lettre ci-dessous auront certainement beaucoup de peine à contenir leur indignation et à retenir le geste de révolte qu'inspirent les faits qu'elle relate dans sa loyale simplicité :

Creil, 29 octobre 1910.

A Monsieur Jean Jaurès, député.

Vous qui vous êtes fait un des défenseurs des ouvriers cheminots révoqués, je tiens à vous faire savoir, au nom de tous mes camarades révoqués du dépôt de Creil, la situa-

tion qui nous est faite et je crois qu'un peu partout c'est la même chose.

Nos chefs de service ont téléphoné à tous les industriels de Creil et des environs de ne pas accepter de révoqués dans leur personnel. Dans plusieurs usines, plusieurs de nos camarades étaient embauchés par les contremaîtres. Les directeurs en ayant été informés, quand nos camarades se présentèrent pour commencer le travail, ils furent reçus par une fin de non recevoir, c'est-à-dire que, parce qu'ils avaient fait grève, le travail leur était refusé.

Où veut-on en venir ? Nous faire mourir de faim ? Si l'on avait que nous, ce ne serait rien, la France perdrait quelques bons citoyens de plus. Mais nos femmes, nos enfants, qu'on les fait ? Rien. Pourquoi les punir ?

Voilà, monsieur le député, pourquoi je m'adresse à vous plutôt qu'à tout autre, car un lecteur assidu de l'Humanité ; j'ai remarqué avec quelle éloquence vous défendiez le faible contre le fort.

Recevez, monsieur le député, l'assurance de notre entier dévouement.

Pour le groupe des révoqués de Creil :

POTILLON.

ET LA JUSTICE !

Avec ce camarade, nous disons : Où veut-on en venir ?

Ah ! là voilà bien l'attente à la liberté du travail. C'est bien le cas, ou jamais, d'appliquer l'article 414 du code pénal. Mais ce sont des patrons qui sont coupables du délit et des ouvriers qui en sont victimes, la « justice » approuve.

Défense, à vous, de travailler, a dit M. Rothschild et ses complices du Réseau Nord. Condamnation à mourir de faim, prononcée du même coup, contre des familles entières.

La voilà l'organisation secrète ; c'est cela le plan criminel. Mais ils sont montés l'un et l'autre par de puissants capitalistes et ce sont des travailleurs qui en sont accusés.

Qu'en pense le Temps ? Qu'en pensent ses ministres et ses magistrats ?

Allons ! qu'ils répondent et qu'ils disent aux malheureuses victimes si elles doivent se suicider ou voler pour nourrir leurs familles ou bien encore se faire justice elles-mêmes ?

A. LUQUET.

ÉCHOS

Les chiffres complaisants

Le Journal publiait — le 28 octobre — les lignes suivantes, tombées de la plume d'un ministre de M. Gauthier, sénateur :

Le salaire moyen, qui était de 1,495 francs en 1899, est de 1,615 francs à l'heure actuelle. La progression par tête est de 220 francs, soit 15 pour cent.

Le résultat obtenu est louable. Le malheureux est qu'il est insuffisant. Les prix de toutes choses croissent plus rapidement que les salaires. Or, les plaintes, les réclamations et les mouvements de mauvaise humeur des ouvriers ne prendront fin que le jour où aura été établie...

On peut, paraît-il, prouver tout ce que l'on veut avec des chiffres... Mais à condition toutefois de ne pas prendre pour base que 1.615 — 1.495 = 220.

Alors, voilà... M. Gauthier est sans doute un économiste « distingué », et un journaliste « éminent »... mais la simple exactitude arithmétique ferait bien mieux notre affaire !

Actualité

On va donner à la Porte-Saint-Martin une pièce nouvelle qui s'appelle... Devinez ?

Elle s'appelle l'Aventurier !

La Porte-Saint-Martin a le sens de l'actualité... Mais Briand va-t-il permettre la pièce ?

L'AFFAIRE AERNOULT-ROUSSET

Le Meeting de ce soir

L'Union des Syndicats de la Seine et le Syndicat des terrassiers convient leurs adhérents au grand meeting de ce soir. Nul doute que les travailleurs parisiens répondent nombreux à cet appel.

Il faut que le gouvernement sache que l'affaire Aernoult-Rousset n'est pas terminée et qu'au contraire elle entre maintenant dans une phase nouvelle et définitive.

La protestation populaire a déjà obtenu des résultats. Elle ne cessera pas tant que Rousset n'aura pas été arraché des griffes de la « justice spéciale », tant que subsisteront les bagnes militaires qui sont un défi à la civilisation.

Union des Syndicats de la Seine

Syndicat des Terrassiers-Puisatiers-Mineurs

Ce soir mercredi, à 8 heures et demie, Salle Bullier, 31 à 39, avenue de l'Observatoire.

GRAND MEETING

sur l'Affaire Aernoult-Rousset

Les Assassins en liberté

Le Dénonciateur en prison

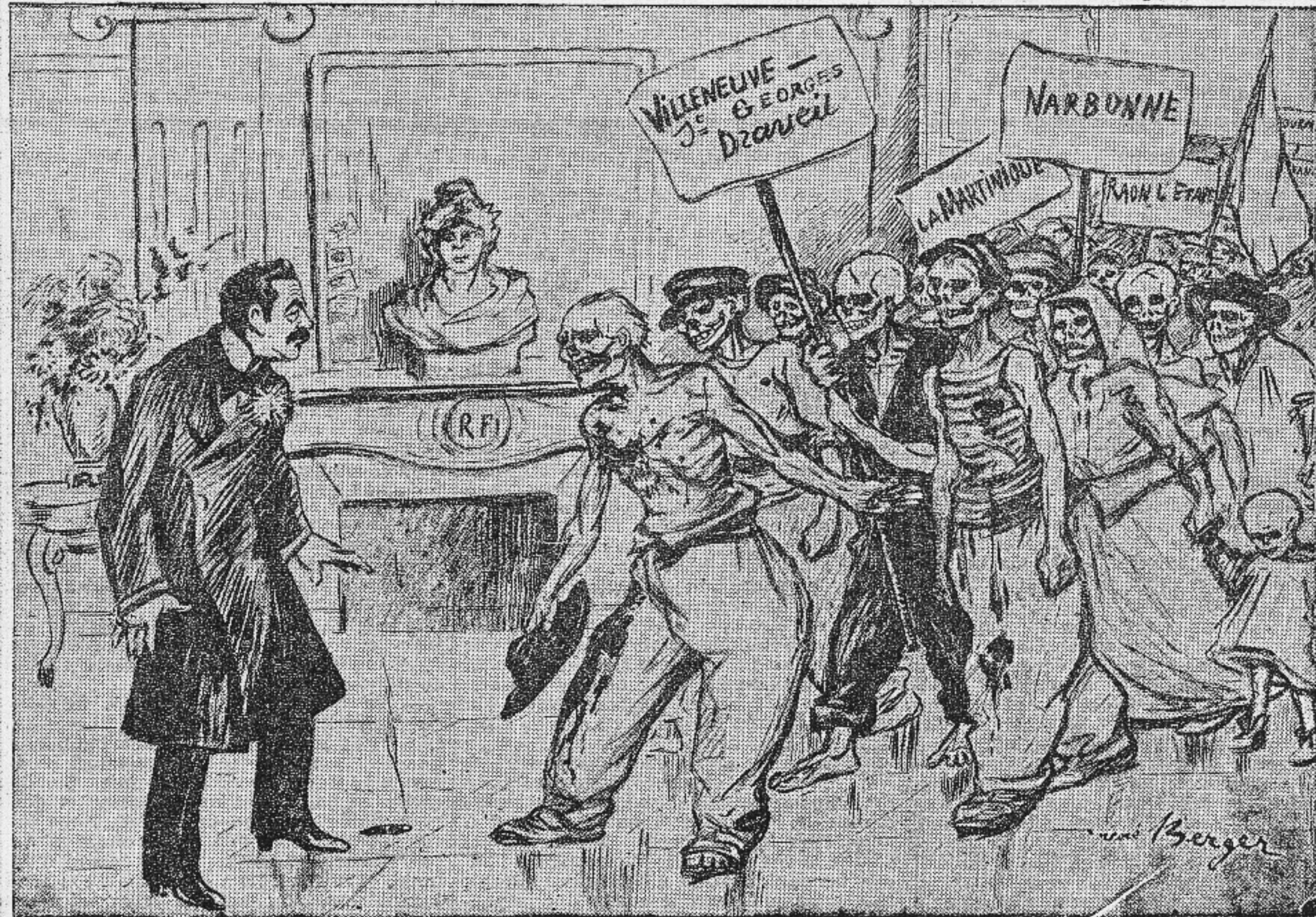
Orateurs inscrits :

Thuillier, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine ; Jacques Bonzon, avocat ; Francis de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme ; Péricat, de la Fédération du Bâtiment ; Rigobert, du Syndicat des Terrassiers ; Bied, de la Commission administrative de la Bourse du Travail ; Tissier, du Comité de défense sociale ; Jean Varenne, rédacteur à l'Humanité ; Durupt.

ÉGLANTINES Le cent 2 25 (fr 2 50)

COQUELICOTS Le cent 2 75 (fr 3)

En vente à la Librairie de l'Humanité et qui, sur demande envoient échantillon.



LA VISITE AU CAMARADE

